
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

LA DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE DE LA CÔTE-NORD REND PUBLIC LE RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'URANIUM

Baie-Comeau, le 25 août 2014 – La Direction de santé publique de la Côte-Nord rend public le rapport du groupe de travail concerté sur l'uranium émanant des travaux visant à analyser les impacts sur la santé d'un projet de mine d'uranium. Le rapport fait notamment ressortir la pertinence des appréhensions manifestées dans le milieu septilien au début de l'exploration uranifère dans la région, en raison entre autres du peu de données disponibles sur les risques à la santé.

Le document a été élaboré en fonction des informations recueillies auprès de différentes instances depuis la création du groupe de travail, en décembre 2009, ainsi que du rapport d'analyse de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), publié en avril dernier. Ce rapport, qui visait notamment à documenter les effets sur la santé des activités uranifères et identifier les effets psychologiques et sociaux engendrés par une mine d'uranium, peut être consulté à l'adresse www.inspq.qc.ca.

Origine du groupe de travail

En raison des craintes soulevées par la possible exploitation d'une mine d'uranium dans la région de Sept-Îles, le groupe de travail concerté sur l'uranium a été formé en 2009 par le directeur national de santé publique afin d'étudier les risques à la santé entourant un projet uranifère.

Sous la présidence de Dr Raynald Cloutier, le groupe de travail était composé de représentants de la communauté, soit de la Ville de Sept-Îles, de la municipalité de Baie-Johan-Beetz, du Conseil régional de l'environnement, du Conseil Innu Takuaikan Uashat mak Mani-Utenam (ITUM), de médecins et de citoyens de Sept-Îles.

Le ministère de l'Énergie et des ressources naturelles et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ont informé les membres relativement aux cadres légaux et réglementaires entourant l'implantation d'un projet minier. La Commission canadienne de sûreté nucléaire a aussi transmis de l'information à cet égard.

Relevant du directeur régional de santé publique, le groupe de travail a concentré ses activités sur le développement et la diffusion de connaissances pour informer adéquatement la population de Sept-Îles et de l'ensemble de la Côte-Nord sur les risques à la santé entourant des projets de mines d'uranium. Pour ce faire, douze fiches d'information ont été diffusées afin de transmettre de l'information objective à ce sujet. Ces publications ainsi que le rapport du groupe de travail peuvent être consultés à l'adresse www.agencesante09.gouv.qc.ca/uranium.

- 30 -

Source : Pascal Paradis
Conseiller en communication
Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord
418 589-9845, poste 2268